

# Perspectives Forêts



Syndicat des producteurs  
forestiers du Bas-Saint-Laurent

## Sommaire

Assemblée générale annuelle **2**

Mise en marché **3**

Parrainage | Sécurité en forêt **4**



### Aller de l'avant, ENSEMBLE OUI, J'Y CROIS

J'aimerais d'abord vous inviter à participer en grand nombre à l'assemblée qui se tiendra dans votre secteur au cours du mois de mars et à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 7 mai à Rimouski. Votre participation pour moi est primordiale. Nous serons plusieurs à être occupés par la saison des sucres, mais il est d'une grande importance de prendre le temps de se réunir autour des questions qui concernent notre avenir comme propriétaires de lots boisés, en cette année qui aura encore comme toile de fond la crise forestière.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour saluer la détermination des propriétaires forestiers et leur implication dans la mise en valeur de leurs boisés malgré la crise forestière. Je remercie par ailleurs les membres du

conseil d'administration de leur collaboration dans les nombreux dossiers que nous avons à mener dans l'intérêt de l'ensemble des producteurs. Au cours de la dernière année, le Syndicat était de toutes les tribunes pour parler en votre nom que ce soit à l'Agence régionale de mise en valeur, à la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire, lors des consultations publiques sur la refonte du régime forestier du Québec ou auprès des usines régionales de pâtes, papiers et panneaux. Par ailleurs, au cours de la dernière année nous avons mis en place de nouveaux moyens de communication avec les producteurs, tant au niveau de la table de concertation sur la mise en marché ou la tribune des producteurs au conseil d'administration.

Depuis quelques mois, le Syndicat et la Fédération de l'UPA explorent le nouveau créneau que représente la production de bioénergie à partir de la biomasse agricole et forestière

(biocarburant, granule, biohuile, etc.). L'objectif que nous visons est d'intéresser le plus d'intervenants possibles et de contribuer au développement d'une filière régionale s'approvisionnant à partir de la forêt privée. Qu'il s'agisse de la mise en valeur, de la mise en marché, de notre place dans le nouveau régime forestier ou de la relève forestière, tous ces aspects revêtent un caractère fondamental à notre avenir et à la viabilité de nos entreprises forestières.

Je vous attends aux assemblées de secteur et à l'assemblée générale annuelle afin de travailler collectivement, dans une atmosphère constructive, à un meilleur avenir pour les productrices et producteurs forestiers. Nous avons le pouvoir d'**aller de l'avant ENSEMBLE**.

Daniel Boucher, président

### CONVOCATION aux assemblées de secteur 2010

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent vous convie aux assemblées de secteur qui se tiendront les 11, 16, 18, 23, 25, 29 et 31 mars 2010. Nous vous invitons à prendre connaissance du projet d'ordre du jour et du calendrier des assemblées.

Rappelons que les assemblées de secteur précédent l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le vendredi 7 mai 2010 à l'Hôtel Le Navigateur de Rimouski.

Nous comptons sur votre présence.

Jean Tremblay, directeur général

### Assemblées de secteur 2010 Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapport des activités 2009 et perspectives de mise en marché 2010;
4. Élection des délégués et suppléants pour l'assemblée générale annuelle;
5. Divers;
6. Clôture de la séance.

### DROIT DE VOTE

Conformément à l'article 10 des règlements généraux :

- À son choix, mais seulement dans un secteur, un membre a droit de vote dans le secteur où il réside ou dans le secteur où est située la majorité de ses propriétés forestières;
- Le membre qui réside à l'extérieur du territoire couvert par le Syndicat appartient au secteur englobant ses lots boisés;
- Le membre qui réside à l'extérieur du territoire couvert par le Syndicat et dont les lots sont situés dans plus d'un secteur, appartient au secteur de son choix. Ce membre ne peut s'inscrire que dans un groupe correspondant au secteur où il est propriétaire de lots boisés.

### Calendrier des assemblées de secteur 2010

Date	Secteur	Heure	Endroit	Municipalités
<b>Jeudi 11 mars</b>	Secteur 1	19 h 30	Salle de l'Hôtel de ville (en haut) 1, rue Saint-Jacques Nord Causapsal	Causapsal, L'Ascension-de-Patapédia, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise, Albertville, Lac-au-Saumon, Sainte-Florence, Saint-Alexandre-des-Lacs, Sainte-Marguerite, Saint-Tharcisus, Amqui, Saint-Cléophas, Saint-Damase, Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Moïse, Saint-Noël, Saint-Vianney, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Sayabec, Val-Brillant
<b>Mardi 16 mars</b>	Secteur 2	19 h 30	Salle Isabelle-Boulay/Smurfit-Stone Complexe culturel Joseph-Rouleau 520, avenue Saint-Jérôme Matane (presqu'en face de l'Église Saint-Jérôme)	Cap-Chat (secteur Capucins), Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Sainte-Paule, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric
<b>Jeudi 18 mars</b>	Secteur 3	19 h 30	Salle paroissiale 510, avenue de la Vallée Sainte-Angèle-de-Mérici	Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Luce, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis
<b>Mardi 23 mars</b>	Secteur 5	19 h 30	Salle municipale (à côté de l'Église) 25, rue Principale Sainte-Françoise	Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Clément, Sainte-Françoise, Saint-Éloi, Sainte-Rita, Saint-Guy, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Médard, Saint-Simon, Trois-Pistoles
<b>Jeudi 25 mars</b>	Secteur 7	19 h 30	Salle de l'Âge d'or 38, du Vieux-Chemin Cabano (face à l'école Gérard-Collin)	Auclair, Biencourt, Cabano, Dégelis, Lac-des-Aigles, Lejeune, Notre-Dame-du-Lac, Saint-Juste-du-Lac, Saint-Michel-du-Squatec, Packington, Pohénégamook (quartiers Sully et Estcourt), Rivière-Bleue, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Eusèbe, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Saint-Marc-du-Lac-Long, Saint-Pierre-de-Lamy
<b>Lundi 29 mars</b>	Secteur 6	19 h 30	Centre des loisirs 290, rue Sirois Saint-Épiphanie	Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger, Sant-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix
<b>Mercredi 31 mars</b>	Secteur 4	19 h 30	Pavillon de la Jeunesse 19, rue du Pavillon Quartier Sainte-Blandine, Rimouski	Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard, Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Le Bic, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien

### En manchette

**10 ans de fierté !** Vous trouverez insérés dans ce journal les détails de la 10<sup>e</sup> édition du concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent.

La forêt privée  
du Bas-Saint-Laurent

## PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES | AVIS DE CONVOCATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tous les producteurs et productrices de bois visés par le plan conjoint sont convoqués à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le vendredi 7 mai 2010, à 8 h 30, à la Salle Kendall de l'Hôtel Le Navigateur, 130 avenue Belzile, Rimouski (au sud de la Cage aux Sports du centre-ville).

#### Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance et message du président;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Adoption de l'avis de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption des règles de procédure;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2009;
7. Présentation et adoption du rapport des activités 2009;

8. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2009;
9. Nomination du vérificateur;
10. Étude du cahier des résolutions;
11. Divers;
12. Levée de la séance.

Nous vous prions de noter que tous les producteurs et productrices ont le droit de parole à cette assemblée mais que seuls les délégués élus dans les assemblées de secteur ont le droit de vote.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer à cette occasion et vous prions d'accepter d'ici là nos salutations les meilleures.



Jean Tremblay, directeur général

## MEMBRES | AVIS DE CONVOCATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tous les membres du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent sont convoqués à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le vendredi 7 mai 2010, à la Salle Kendall de l'Hôtel Le Navigateur, 130 avenue Belzile, Rimouski (au sud de la Cage aux Sports du centre-ville), soit immédiatement après l'assemblée des producteurs et productrices visés par le plan conjoint.

#### Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des règles de procédure;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2009;
6. Présentation et adoption du rapport des activités 2009;

7. Présentation et adoption du rapport financier au 31 décembre 2009;
8. Nomination du vérificateur;
9. Modification aux Règlements du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent visant l'élection d'un administrateur par l'assemblée de secteur lors d'une vacance en cours de mandat;
10. Étude et adoption de résolutions s'il y a lieu;
11. Allocution du représentant de la Fédération des producteurs de bois du Québec;
12. Allocution du représentant de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent;
13. Divers;
14. Clôture de la séance.

Comptant sur votre prêt d'accepter l'expression de nos salutations les meilleures.



Jean Tremblay, directeur général

## Coup d'œil sur la mise en marché collective

### Les assemblées

Parce qu'il est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et qu'il administre le plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, le Syndicat des producteurs forestiers doit tenir deux assemblées générales : 1) celle des membres 2) celle des producteurs visés par le plan conjoint. Alors que les membres du Syndicat ont droit de vote à la première assemblée, ce sont les délégués, nommés dans leur secteur, qui prennent position à l'assemblée générale des producteurs visés par le plan.

### Le rôle du délégué

Selon la réglementation qu'ils se sont donnés, les propriétaires forestiers sont

répartis en sept groupes selon des secteurs géographiques et se rencontrent en mars de chaque année lors des assemblées de secteur (voir calendrier en page 1). À cette occasion, ils procèdent à la nomination d'un délégué suivant la règle de « 1 délégué par groupe de 100 producteurs ». Puisque l'on retrouve près de 9 500 propriétaires forestiers sur le territoire, on dénombre quelque 90 délégués qui ont droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan conjoint. Ils doivent prendre position au meilleur de leurs connaissances, en tenant compte de la réalité de leur milieu et de celle de l'ensemble des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

précédente, passant de 175 443 MCS à 192 620 MCS. Cependant, le prix moyen a diminué de 7,8 % par rapport à 2008 pour s'établir à 44,31 \$/MCS. Il était à 72,64\$/MCS en 2005. Notons que la consommation des unités de transformation du bois résineux est dépendante de la mise en chantier d'unités d'habitation aux États-Unis. En 2006, près de 2,3 millions d'unités furent construites alors que durant la dernière année à peine 550 000<sup>1</sup> l'ont été.

### Sciage tremble et peupliers

Au même titre que le résineux, le marché du tremble et peupliers a été en baisse depuis les 5 dernières années. En 2005, la quantité livrée était de 300 598 MCS alors qu'en 2009 elle est passée à 73 948 MCS, ce qui s'est traduit par une diminution de 75,4 %. Principalement utilisé pour la fabrication de composantes de palettes, les aléas du contexte économique ont eu une influence sur les intentions d'achat des usines de transformation pour ce groupe d'essences. En effet, la diminution de la consommation des ménages aux États-Unis a engendré au fil des années une baisse de l'utilisation de palettes de manutention de marchandises. En 2008, 145 832 MCS furent livrés aux entreprises.

### Sciage autres résineux

Le marché du cèdre s'est restreint davantage depuis les 3 dernières années. Ainsi, en 2009 seulement, 9 694 MCS ont été livrés (2008 : 12 081 MCS; 2007 : 16 614 MCS). Pour identifier la meilleure année, il faut remonter à 2004 avec 58 490 MCS. En ce qui concerne le prix, c'est en 2005 qu'il a été le meilleur avec un prix moyen de 71,25 \$/MCS. En 2009 il était de 55,52 \$/MCS, légèrement à la hausse de près de 1% par rapport à l'année 2008 (54,98 \$/MCS).

### Sciage feuillus durs

Durant les trois dernières années, les quantités livrées ont été respectivement de 61 564 MCS en 2007, 46 809 MCS en 2008 et 29 411 MCS en 2009. En ce qui concerne le prix moyen, il est passé de 50,15 \$/MCS à 54,30 \$/MCS entre 2008 et 2009, une hausse de 8,3%.

### Pâtes, papiers et panneaux

Le conseil d'administration a fait le maximum en prenant des mesures en 2009 afin que les producteurs puissent livrer les quantités qui

leur furent attribuées, et ce, malgré les difficultés des usines de production de pâtes et de papiers utilisant du résineux.

À l'usine de **Norampac-Cabano**, 29 239 tonnes métriques humides (TMH) de tremble et peupliers, 22 618 TMH de bouleaux, 21 347 TMH de feuillus durs et une quantité de 7 938 TMH dans le cadre du Programme de récupération du hêtre atteint de la maladie corticale, furent livrées pour un totale de 81 142 TMH.

Le marché de la pâte de tremble a été particulièrement difficile en 2009 puisque les **Entreprises Tembec Matane inc.** ont diminué de façon importante les activités de production. Globalement, une quantité de 5 342 TMH fut vendue comparativement à 14 353 TMH en 2008. Cependant, un nouveau marché a été développé avec les entreprises **Copeaux de la Vallée inc.** puisque 4 114 TMH de trembles ont été livrés. De plus, **Fraser Papers inc.** a reçu 643 TMH de cette essence pour l'inclure dans son procédé de fabrication. Une quantité résiduelle d'arbres en longueur de 101 tonnes métriques anhydre (TMA) furent destinées à **Smurfit-Stone, usine de Matane** et ce, tout juste avant que l'entreprise se mette à l'abri de ses créanciers.

Pour le marché des panneaux, les livraisons ont été de 14 807 TMH feuillus durs, 1 410 TMH d'autres résineux et 856 TMH de tremble et peupliers, pour une quantité totale de 17 073 TMH alors qu'en 2008 elle était de 15 478 TMH.

L'usine de papier journal de **F.F.Soucy inc.** a fait l'objet d'une couverture médiatique particulière en 2009. En effet, les difficultés de l'entreprise ont eu des répercussions dans la livraison de bois résineux puisque la quantité livrée a été de 20 317 mètres cubes apparents (mca) alors que ce qui avait été convenu en début d'année était de 32 000 MCA.

L'usine de **Fraser Papers inc.**, à Edmundston, fabricant de pâtes et de papier journal a été également en difficulté durant l'année. Les livraisons ont été de 1 260 MCA (4 pieds et de 8 pieds) et de 2 656 TMH (4 pieds et 8 pieds) de résineux et 643 TMH de tremble. En 2008 le volume était de plus de 10 000 MCA.

Suite en page 3

<sup>1</sup>SCHL

## BILAN 2009 : Une dernière année de crise avant la reprise

Par Jean Tremblay, directeur général

**M. Michel Vincent, ingénieur forestier et économiste nous disait en 2007 lors d'une conférence sur la situation de l'industrie forestière et les perspectives, que la crise forestière était encore là pour plusieurs années et qu'il ne fallait pas espérer une reprise avant la fin ou le début de l'année 2011. Effectivement sa prédiction se confirme. Pour les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, propriétaire de 50% du territoire forestier de la région, ils ont vécu et vivent la crise d'une manière brutale. En effet, la perte de revenu cumulé des propriétaires de boisés est estimée, en ayant comme référence 2005, à plus de 132 M\$. Il va sans dire que les communautés dépendantes de la forêt sont durement touchées sans négliger les effets négatifs sur l'économie régionale. De toute évidence, l'industrie de la transformation du bois ne sera plus se qu'elle était.**

### De 2005 à 2009

Depuis les 5 dernières années la production bois en provenance de la forêt privée, toute utilisation confondue, est passée de 1 140 786 mètres cubes solides (MCS) à 481 503 MCS en 2009, soit une diminution des livraisons de 55,2 %. Par ailleurs, la valeur des bois est passée pour la même période de 66,78 M\$ à 19,88 M\$ soit 70,2 % moins de revenus de vente de bois. En 2008, la quantité totale aux usines représentait 578 283 MCS.

### Le marché du sciage

Ce secteur de la transformation a été affecté particulièrement par la situation économique difficile non seulement chez notre voisin du sud mais également partout dans le monde depuis les 3 dernières années. Les livraisons aux usines de sciage de la région sont passées de 547 961 MCS en 2007 à 380 165 MCS en 2008 pour se situer en 2009 à 305 673 MCS. Avec la diminution des quantités livrées pour chacune des années, la valeur totale a été respectivement de 27,44 M\$, 17,86 M\$ et finalement 13,74 M\$ pour 2009.

### Sciage résineux

L'année 2009 s'est terminée en légère hausse pour les quantités livrées aux usines avec une augmentation de 9,8 % par rapport à l'année



**Un prêt pour ma forêt**  
... parce que l'argent ne pousse pas dans les arbres

1 800 749-3646  
www.fadq.qc.ca

### Vous avez un projet d'investissement forestier ?

Nous vous offrons le produit financier le plus avantageux qui soit.

Notre PRÊT À TAUX AVANTAGE PLUS vous propose, entre autres :

- un prêt, jusqu'à 750 000 \$ par entreprise, garanti à 100 %;
- un taux d'intérêt fixe basé sur les taux hypothécaires résidentiels, moins une réduction variant de 0,30 à 0,60 %.

### Les avantages de notre garantie de prêt :

- elle vous donne accès au financement plus facilement;
- elle vous permet d'obtenir les meilleures conditions de prêt;
- elle soutient votre entreprise pendant les fluctuations de marché;
- elle vous permet de bénéficier des services-conseils offerts pendant la durée de votre prêt.

**La Financière agricole Québec**

Toujours là quand ça compte

Communiquez avec l'un de nos conseillers en financement au centre de services de votre région.

**BILAN 2009 : Une dernière année de crise avant la reprise**

Suite de la page 2

**Perspectives 2010**

On prévoit une amélioration des achats de bois de sciage par les usines durant l'année 2010, particulièrement pour les résineux. Pour les bois destinés aux usines de pâtes, papiers et panneaux, les quantités prévues sont de 55 750 TMH de feuillus mous, 71 662 TMH de feuillus durs, 1 894 TMH d'autres résineux, 10 000 mca et 1 500 TMH de résineux. La contribution de la forêt privée est importante pour ces usines car elles comptent sur les producteurs pour leur approvisionnement.

Avec les changements dans le paysage de l'industrie de la transformation des produits forestiers, nous travaillons depuis plusieurs mois à l'identification de nouveaux créneaux. Il est important que les producteurs puissent avoir accès à des marchés qui leur permettront à la fois de commercialiser leurs bois et de poursuivre l'aménagement de leurs boisés. Les efforts que nous faisons à ce chapitre sont importants et le conseil d'administration souhaite que d'autres intervenants impliqués dans le développement de la région s'allient au Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent pour le soutenir dans cette démarche que nous croyons importante pour l'économie bas-laurentienne.

**LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER**

Les travaux de la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (Loi 57) ont repris en début d'année et devraient se terminer sous peu. Il s'agit de l'étude du projet article par article avant son adoption finale à l'Assemblée nationale, vraisemblablement au début du printemps. Mentionnons que pour les propriétaires de boisés privés, ce projet de loi précise davantage le caractère prioritaire de la forêt privée dans l'approvisionnement des usines.

La Fédération a transmis aux membres de la Commission sa position face à la dernière version du projet de loi. Elle se dit satisfaite des dispositions prévoyant une consultation statutaire des syndicats et offices sur les garanties d'approvisionnement accordées aux usines. Elle souhaite toutefois l'introduction dans la Loi d'un mécanisme d'ajustement de ces garanties en cas de surplus de bois en provenance de la forêt privée et demande l'introduction dans la Loi d'une instance de coordination entre la Fédération et le futur « Bureau de mise en marché » pour mieux arrimer la vente de bois en provenance de la forêt publique et de la forêt privée.

Source : Fédération des producteurs de bois du Québec

**PRÉVISION DES LIVRAISONS AUX USINES POUR 2010**

USINES	TYPE DE PRODUIT	UNITÉ DE MESURE	QUANTITÉS À LIVRER POUR 2010					TOTAL 2010	LIVRÉES 2009
			RÉSINEUX	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS MOUS	FEUILLUS DURS	TOTAL		
NORAMPAC-CABANO <small>Une division de Cascades Canada inc.</small>	RONDINS Tremble, peuplier Feuillus durs	TMH			30 750	47 635	78 385	81 142	
SMURFIT-STONE CANADA INC	RONDINS Tremble, peuplier Tous les feuillus durs	TMH						0	
SMURFIT-STONE CANADA INC	COPEAUX (Arbres en longueur) Tous les feuillus	TMA						101	
LES ENTREPRISES TEMBEC INC.	RONDINS Tremble pur	TMH			25 000		25 000	5 342	
UNIBOARD CANADA INC.	RONDINS Pin, mélèze Érable, bouleau	TMH		1 894		24 027	25 921	17 073	
COPEAUX VALLÉE (AMQUI)	RONDINS Tremble pur Sapin, épinette	TMH						5 806	
F.F. SOUCY INC	RONDINS Sapin, épinette	MCA	10 000				10 000	20 317	
FRASER PAPERS INC.	RONDINS Sapin, épinette 4pi Sapin, épinette 8 pi Sapin, épinette 4pi Sapin, épinette 8 pi Sapin, épinette 8pi (Amqui) Tremble pur 8pi	MCA					0	1 168	
		MCA						92	
		TMH	1 500				1 500	2 129	
		TMH						375	
		TMH						152	
		TMH						0	643
<b>TOTAL</b>		MCA	10 000	0	0	0	10 000	21 577	
<b>TOTAL</b>		TMH	1 500	1 894	55 750	71 662	130 806	112 662	
<b>TOTAL</b>		TMA	0	0	0	0	0	101	

Ce marché s'annonce relativement stable en 2010, malgré une baisse anticipée des quantités pour le résineux. Le Syndicat travaille activement à compléter les ententes avec les usines. Au moment de mettre sous presse, des conditions demeureraient à préciser avec certaines d'entre elles. Les contingents 2010 seront attribués en avril prochain afin de permettre aux producteurs qui ont fait des demandes de planifier leurs activités de mise en marché.

**Marché des feuillus**

- Une entente de deux ans a été conclue récemment avec **Norampac Cabano, une division de Cascades Canada** (feuillus mous et feuillus durs). Les livraisons à cette usine se termineront sous peu et reprendront en juin 2010.
- Une entente a aussi été conclue avec les **Entreprises Tembec Matane** (tremble pur) et **Uniboard Canada** (feuillus durs et bois mous), à Sayabec. **Des livraisons se font cet hiver à ces usines. Les producteurs intéressés à produire peuvent contacter le Syndicat au 418 723-2424.**

**Marché du résineux**

Quant au marché de **F.F. Soucy à Rivière-du-Loup** (sapin-épinette), il n'y a aucune entente conclue au moment de mettre sous presse, étant donné les sérieuses difficultés que vit la compagnie. Du côté de **Fraser Papers, à Edmundston**, (sapin-épi-

nette), nous espérons convenir d'un volume à livrer au cours des prochaines semaines. Les producteurs qui ont des volumes résineux de 4pi non livrés sont priés d'appeler le coordonnateur-terrain, **François Ouellet au 418 725-9840**, et ce, afin de nous permettre de connaître l'inventaire sur le terrain et de bien planifier les quantités à livrer s'il y a reprise des livraisons à cette usine. Ces dernières sont conditionnelles au dépôt du plan de restructuration de la compagnie au cours des prochaines semaines.

Soulignons qu'à Matane, l'usine **Smurfit-Stone** a repris ses opérations. La **Société Énergie-Matane** procèdera à l'installation d'une nouvelle chaudière alimentée à la biomasse forestière, ce qui réduira les coûts d'exploitation de l'usine. Celle-ci pourra représenter une opportunité de marché intéressante pour les producteurs forestiers.

**Vous avez des QUESTIONS ?**

Plusieurs éléments demeurent donc à préciser d'ici la reprise des travaux en forêt, d'où l'importance de vous tenir régulièrement informés. Ainsi, n'hésitez pas à nous contacter au 418 723-2424 pour obtenir de l'information sur les marchés. Consultez aussi la section « prix du bois » de notre site Internet ([www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)).



M. Gino Lechasseur

**JOURNÉE FORESTIÈRE**  
**Le 19 septembre : destination Saint-Gabriel !**

Les amateurs des journées forestières du Syndicat seront heureux d'apprendre que la prochaine édition aura lieu le **dimanche 19 septembre** chez le producteur **M. Gino Lechasseur** à Saint-Gabriel dans la MRC de la Mitis. Lauréat du 1<sup>er</sup> prix du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent 2005 (propriété de plus de 120 ha), le producteur possède une forêt de plus de 150 hectares qui a bénéficié de nombreux travaux de mise en valeur. On y retrouve une érablière de 20 hectares destinée à la production acéricole.



Le programme de cette prochaine journée est en préparation et comportera plusieurs activités : exposants (mise en valeur, équipements d'érablière, etc.), clinique sur le façonnage des bois, démonstration de machineries forestières, visite de travaux sylvicoles ainsi que de l'érablière de M. Lechasseur. Plus de détails seront donnés au cours des prochaines éditions du Journal.

**Transfert de connaissances**

**Succès des soirées-conférences**



Plus de 100 personnes ont participé aux premières soirées-conférences sur la rentabilité d'un boisé organisées par le Syndicat des producteurs forestiers dans le cadre du Programme de transfert de connaissances de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées. L'objectif de cette soirée d'information était d'aborder les principaux facteurs liés à la rentabilité d'une propriété forestière. Nous profitons de l'occasion pour remercier le conférencier, **M. Bernard Côté**, de sa collaboration dans l'expérimentation de cette nouvelle formule qui répond à un besoin d'information.

**Performance RIMOUSKI**

Une filiale du Groupe Purdel

**Vente et location de machinerie agricole et construction de la réputée marque NEW HOLLAND.**

Contactez nos représentants : Robin Dubé : Rimouski  
Denis Otis : Mont-Joli, Bic, St-Fabien | Pascal Caouette : Matane

418-722-7414 | sans frais 1-888-722-7414 | Courriel : [performance@purdel.qc.ca](mailto:performance@purdel.qc.ca)

1052, boulevard Sainte-Anne, Rimouski

## Parrainage

C'est sur le thème « **Producteur forestier : du rêve à la réalité** » que discutait le 12 février à Saint-Marcellin des jeunes de la relève forestière et des producteurs forestiers établis lors d'une table ronde organisée dans le cadre du projet de parrainage<sup>1</sup> du Syndicat. L'organisation souhaitait provoquer des échanges entre générations afin d'offrir aux jeunes l'occasion de rencontrer des producteurs qui mettent en valeur un patrimoine forestier depuis plusieurs années. Les conférenciers invités, **M. Jeannot Beaulieu**, producteur forestier de Biencourt, **Mme Élise Turcotte**, productrice forestière de Saint-Damase et **M. Jean-Paul Robichaud**, producteur forestier d'Amqui, ont témoigné des grandes étapes qu'ils ont franchies pour bâtir leur entreprise forestière.

Devant un groupe de passionnés de la forêt, les conférenciers ont mentionné qu'il est encore possible de rêver de vivre de la forêt, et ce, malgré la crise forestière. Ils ont fait ressortir l'importance de diversifier les activités et les sources de revenus d'une entreprise forestière. Outre l'aménagement forestier, ils ont évoqué les aspects récréotouristique, acéricole ou encore le secteur des produits forestiers non ligneux. Tous ont été unanimes sur le fait qu'il faut à la base une grande détermination et beaucoup de volonté

pour vivre de l'aménagement forestier, ajoutant que l'appui familial était un atout important.

Le Syndicat a par ailleurs souligné la collaboration exceptionnelle des parrains et des parrainés à l'expérience de parrainage devant se terminer ce printemps. Durant la journée, les participants ont par ailleurs dressé un bilan du projet. Devant les résultats positifs, le Syndicat prépare une suite à cette initiative permettant un maillage entre deux générations de forestiers.

Cette activité s'est tenue grâce à la contribution de

- **M. Irvin Pelletier**, député de Rimouski à l'Assemblée nationale du Québec.

- **M. Claude Guimond**, député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques;

- **M. Jean-Yves Roy**, député de Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia;



Porte-parole de la section jeunesse du Syndicat, **Jasmin Michaud** a profité de l'occasion pour remercier les parrains de leur implication au projet et souligné la volonté des jeunes parrainés et leur ouverture face à l'expérience de ces producteurs : « Il fallait consacrer du temps à ce projet et ça montre le dynamisme des jeunes forestiers », a-t-il souligné.

### Une suite en préparation

Les propriétaires forestiers intéressés à s'impliquer dans un nouveau projet de parrainage et les jeunes désireux d'obtenir le support d'un producteur peuvent obtenir plus d'information en communiquant au 418 723-2424, courriel : [spfbsl@upa.qc.ca](mailto:spfbsl@upa.qc.ca).



<sup>1</sup> Ce projet de parrainage, prévu au *Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent*, est rendu possible grâce à la contribution du ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada, par le biais de l'Initiative en matière de développement de compétences en milieu de travail. Figurent aussi parmi les partenaires du Syndicat l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, la Société d'aide au développement des collectivités de la Neigette, ainsi que les Centres locaux de développement de Rivière-du-Loup, La Mitis, La Matapédia, du Témiscouata et de Rimouski-Neigette.

### Perspectives Forêts

est publié par le **Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**.

**Tirage** : 9 700 exemplaires

**RÉDACTION** : Nancy Proulx

**COLLABORATION** : Jean Tremblay, Robin Lavoie, Yves Bell, Martine Lepage

**MONTAGE** : Sygif.COMM, division Groupe SYGIF inc.

**IMPRESSION** : Alliance 9000

#### SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5

Téléphone : 418-723-2424

Télécopieur : 418-722-3552

Courriel : [spfbsl@upa.qc.ca](mailto:spfbsl@upa.qc.ca) | [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)

Numéro de convention 40018152

## La sécurité en forêt concerne aussi les propriétaires forestiers

Cet article est publié dans le cadre du Programme de transfert de connaissances de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent



**Qu'il s'agisse de réaliser des travaux d'abattage ou de débroussaillage dans votre boisé, vous vous retrouvez en situation de danger si vous ne prenez pas les mesures minimales de sécurité. Bien des propriétaires croient à tort qu'il ne vaut pas la peine d'investir sur des vêtements et des équipements de sécurité. Pourtant, comme producteur, vous devez prendre les moyens nécessaires pour protéger votre santé et assurer votre sécurité. Il s'agit d'un investissement rentable pour plusieurs raisons. La première ? Votre santé et votre vie !**



déplacements et du moment de votre retour. Vous devriez toujours disposer d'un moyen de communication efficace vous permettant de rejoindre un service de secours en cas d'urgence.

On sous-estime trop souvent l'importance de l'équipement de protection individuelle lorsqu'on travaille en forêt. Lorsque vous utilisez une scie à chaîne par exemple, vous devriez toujours porter ces équipements portant une norme reconnue :

- un **casque de sécurité** conforme à la norme ANSI Z89.1-1986 ou à la norme CAN/CSA-

Z94.1-05 et dont la couronne de fixation est bien ajustée ;

- des **lunettes de sécurité** ou un **écran facial** ou les deux ;

- des **protecteurs auditifs** (coquilles ou bouchons) conformes à la norme CAN/CSA-Z94.2-02 ;

- des **gants** offrant une bonne adhérence et protégeant les mains durant la

manipulation et l'affûtage de la chaîne de la scie ;

- un **pantalon protecteur** (rembourré à l'avant et à l'arrière d'un matériau résistant aux scies à chaîne) selon la norme CAN/BNQ 1923-450-M91, catégorie A ;

- des **bottes de sécurité** conformes à la norme CAN/CSA-Z195-02 ou à la norme NF EN345-2.

Enfin, vous devez en tout temps disposer d'une trousse de premiers soins que vous renouvelerez régulièrement car plusieurs produits ont une durée de vie limitée, notamment l'adrénaline si vous êtes allergique aux piqûres d'insectes. Par ailleurs, en période de grande chaleur, il est recommandé de porter des vêtements légers à manche longues, de couleur pâle et de boire l'équivalent d'un verre d'eau toutes les 15 ou 20 minutes afin d'éviter les coups de chaleur. Les signes précurseurs d'un coup de chaleur sont notamment les crampes musculaires, les maux de cœur, les étourdissements ou frissons.

Une série de mesures de sécurité sont par ailleurs à prendre lorsque vous

procédez aux travaux d'abattage et de débroussaillage. À ce sujet, le programme de mise en valeur met à votre disposition un service de compagnonnage. Il s'agit d'une formation dispensée par un travailleur expérimenté au cours d'une visite où l'on peut aborder les techniques de travail, les méthodes d'exploitation ou encore l'entretien des outils de travail. Il s'agit de contacter l'Agence régionale de mise en valeur (418 721-0202) ou votre conseiller forestier accrédité par l'Agence.

Aussi, la Commission de la santé et de sécurité au travail du Québec offre gratuitement des guides sur les travaux forestiers qui couvrent l'ensemble des mesures en matière de santé et de sécurité. Ces derniers sont disponibles sur le site Internet de la CSST ([www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)) sous la rubrique « travailleurs/publications ». Vous pouvez également vous adresser directement à la CSST (1 866 302-2778).

Source : *Abattage manuel, Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec, Comité paritaire de prévention du secteur forestier, 2007*

## Nous avons à cœur le développement forestier!

**Malette, 10 bureaux pour mieux vous servir :**

Amqui, Baie-Comeau, La Pocatière, Mont-Joli, Port-Cartier, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Pascal, Sept-Îles, Trois-Pistoles



# MALLETTE

Comptables agréés

LL Nos gens font la différence TT

[www.malette.ca](http://www.malette.ca)